

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CETE Normandie Centre

Le Grand-Quevilly, le 19 juin 2008

Division Aménagement Construction Transports

À

Référence : B40-2008-46

Vos réf. :

Affaire suivie par : Yves SEVERE

[dact.cete-nc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dact.cete-nc@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. 02 35 68 82 32 – Fax : 02 35 68 82 52

Monsieur de Directeur  
SEMAD  
21, rue Ampère –  
Parc d'activités EURO CHANNEL  
76378 DIEPPE cedex

**Objet :** Fiche « Bonnes Pratiques de Développement Durable » - Lycée « Emulation Dieppoise » et CFA « André Voisin »

Monsieur,

Dans le cadre de l'action « Développement Durable et Constructions Publiques », le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire se propose de capitaliser et de faire connaître les récentes démarches de Qualité environnementale et de Développement Durable sous la forme de fiches d'opérations « Bonnes Pratiques du Développement Durable »

Vous trouverez, ci-joint, l'une de ces fiches concernant la réalisation du lycée «Emulation Dieppoise » et CFA « André Voisin ».

Avant sa diffusion prévue courant juillet 2008, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, pour avis, cette fiche réalisée à partir d'entretiens et d'informations recueillis auprès de vos services.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Chargé d'études

Yves SEVERE

PJ : 1 fiche